



ARRÊTÉ	N°	202203	0050	PRO
--------	----	--------	------	-----

Interdiction de stationner et restriction de circulation
Du 11 avril 2022 au 22 avril 2022
11 rue de Hautville

Département de l'Eure
Commune de Saint-Marcel
55 Route de Chambray
27950 SAINT-MARCEL

Le Maire de la Ville de Saint-Marcel,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la loi n° 82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant la demande de la société SPIE CITYNETWORKS OC sise 38 rue du Bois des Coutures – 76410 CLEON concernant les travaux de terrassement pour raccordement ENEDIS au 11 rue de Hautville pour le compte de M. BERKSOY.

Considérant la nécessité de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité publique.

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sera strictement interdit et déclaré gênant aux abords du chantier situé 11 rue de Hautville. La vitesse sur cette voirie sera limitée à 30 Km/h. Les travaux seront réalisés en demi-chaussée.

Article 2 : L'intervention se fera sur la période comprise entre le 11 avril 2022 et le 22 avril 2022. La voirie, le trottoir et les abords du chantier devront être remis en **l'état initial après les travaux, soit en béton désactivé**.

Article 3 : La pose, la gestion et l'entretien de la signalisation appropriée et réglementaire devront être entretenus par la société intervenante.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'agent de police municipale, le demandeur, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs et dont ampliation sera adressée aux personnes suivantes :

- Monsieur le Commandant divisionnaire de Police, Chef de la C.S.P. Vernon,
- Monsieur le Chef de Corps du CIS Vernon,
- Les services de la SNA Transport, de la SNA Assainissement & de la SNA Environnement



Fait à Saint-Marcel, le 15 mars 2022

Le Maire

Hervé PODRAZA